



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

*Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.*

# ALLOCUTION

PROCUREUR

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

Arusha, La Haye, 12 décembre 2023

## Allocution de M. Serge Brammertz Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux 12 décembre 2023

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner une nouvelle fois l'occasion de vous informer des activités de mon Bureau et des résultats qu'il a obtenus.

Le rapport sur l'avancement des travaux que je sou mets par écrit présente en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période considérée. Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant quelques points essentiels.

Monsieur le Président, Excellences,

Je peux vous dire aujourd'hui que mon Bureau a mené à bien son importante mission qui consistait à diligenter les poursuites dans les dernières affaires héritées du TPIR et du TPIY.

Le 31 mai 2023, la Chambre d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire Stanišić et Simatović.

La Chambre d'appel a retenu les arguments de mon Bureau montrant que Jovica Stanišić et Franko Simatović étaient pénalement responsables en tant que participants à une entreprise criminelle commune visant à procéder à un nettoyage ethnique dans de vastes portions du territoire de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine.

Comme nous l'avons prouvé à maintes reprises, les crimes ont été commis par de hauts responsables au sommet du pouvoir qui ont incité à la haine et suscité la peur, et déclenché des violences inqualifiables pour réaliser leurs objectifs politiques.

Nous devons veiller à ce que cette leçon soit retenue.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)  
[www.irmct.org](http://www.irmct.org)



Ce ne sont pas les Serbes, les Croates ou les Bosniaques qui sont coupables.

Ces crimes ont été l'œuvre d'individus. Et ce sont ces individus, provenant de tous les groupes ethniques, que nous avons fait juger et déclarer coupables.

Monsieur le Président, Excellences,

Comme l'a dit la Présidente Gatti Santana, la procédure dans l'affaire Kabuga est clôturée.

Mon Bureau, et tous ceux qui ont foi en la justice, ne peuvent que ressentir un très grand mécontentement.

Non pas à l'égard des juges, dont la décision est fondée sur la jurisprudence et doit être respectée.

Non, notre mécontentement vient de ce que les victimes et les rescapés des crimes commis par Félicien Kabuga n'ont pas obtenu la justice qu'ils méritaient.

Félicien Kabuga ne devra pas rendre de comptes pour le rôle qu'il a joué dans les souffrances du peuple rwandais. Mais nous avons le pouvoir de veiller à ce que d'autres criminels soient jugés, en particulier ceux qui continuent de se cacher au sein de diasporas à travers le monde.

Fulgence Kayishema a été arrêté le 24 mai dernier et reste en détention en Afrique du Sud, dans l'attente de son transfèrement initial à Arusha. Nous ne doutons pas que les autorités sud africaines veilleront à ce que Fulgence Kayishema nous soit remis sans plus tarder.

Après l'annonce du décès d'Aloys Ndimbati le 14 novembre, mon Bureau pense que nous pourrions retrouver les deux derniers fugitifs l'an prochain.

Monsieur le Président, Excellences,

Maintenant que les procédures en première instance et en appel sont closes, mon Bureau s'attache pleinement à l'exécution de nos fonctions résiduelles restantes.

La plus importante de ces fonctions est l'assistance que nous apportons aux autorités nationales qui poursuivent le processus d'établissement des responsabilités pour les crimes commis au Rwanda et en ex Yougoslavie. C'est ainsi que nous concrétisons l'ambition du Conseil de sécurité, qui voulait que les juridictions nationales héritent de toutes les responsabilités du TPIR et du TPIY.



Conformément aux stratégies d'achèvement des travaux, le Conseil de sécurité a chargé mon Bureau de « continuer » de répondre aux demandes d'assistance des partenaires nationaux dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des procès qui visent les auteurs de crimes relevant de notre compétence.

La pertinence de ce mandat est devenue limpide.

Les autorités rwandaises entendent toujours traduire en justice plus de 1 200 génocidaires en fuite. De même, les parquets en ex-Yougoslavie doivent encore diligenter des enquêtes pour plus de 1 000 criminels de guerre présumés et, lorsqu'il y a lieu, les poursuivre. Les autorités nationales dans les États Membres tiers, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, ont également des dossiers à traiter.

Au cours des dernières années, nous avons reçu plus de 300 demandes d'assistance par an. C'est là le signe de la réelle nécessité de l'appui que nous apportons.

Les parquets nationaux n'ont eu de cesse de renforcer ce message. Ces derniers mois, je me suis une nouvelle fois rendu au Rwanda et en ex-Yougoslavie pour des consultations concernant les processus de justice à l'échelle nationale et l'appui qui est attendu de mon Bureau.

Au Rwanda, mes interlocuteurs, y compris en particulier le Ministre de la justice et le Procureur général, ont souligné qu'ils s'attelaient à traduire en justice les personnes qui ont commis des crimes pendant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Pour atteindre leur objectif, ils ont sollicité une intensification de l'appui qu'apporte mon Bureau, surtout en perspective de la commémoration à venir du 30e anniversaire du génocide.

De même, en ex-Yougoslavie, tous les parquets de la région chargés des crimes de guerre et mon Bureau avons récemment tenu notre conférence annuelle afin de débattre de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales visant les auteurs de crimes de guerre et des solutions qui doivent permettre de surmonter les obstacles. Ils ont une nouvelle fois souligné qu'ils dépendaient de l'assistance constante de mon Bureau.

Globalement, nous offrons sur demande trois formes d'assistance à nos partenaires nationaux.

Premièrement, nous offrons un accès aux éléments de preuve et aux informations que renferme notre collection d'éléments de preuve, qui totalise plus de 11 millions de pages, des milliers d'heures de documents audiovisuels et des objets. Notre collection d'éléments de preuve est une ressource exceptionnelle, qui constitue le recueil d'éléments de preuve le plus détaillé et le plus complet pour les crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

Deuxièmement, faisant fond sur nos solides compétences spécialisées, nous offrons une assistance en ce qui concerne un large éventail de questions juridiques, liées aux éléments de preuve, aux poursuites et à la stratégie. Un volet important de ce travail est la préparation de dossiers d'instruction destinés aux parquets nationaux pour répondre à des lacunes urgentes en matière d'établissement des responsabilités en rapport avec des affaires du TPIR, du TPIY et du Mécanisme.

---

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)



Troisièmement, nous offrons sur demande un appui spécialisé aux parquets nationaux pour des personnes qui se soustraient à la justice au Rwanda et dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie. Cela exige d'apporter à nos partenaires nationaux un appui opérationnel et diplomatique direct dans le cadre de leurs dossiers concernant ces fugitifs.

Nul doute que, pour ce faire, nous pourrions compter sur le soutien sans réserve du Conseil de sécurité, des États Membres et de l'Organisation des Nations Unies.

Nous ne devons rien de moins aux rescapés et aux victimes des crimes commis au Rwanda et en ex Yougoslavie.

Monsieur le Président, Excellences,

Mon Bureau attend avec intérêt l'examen biennal des travaux du Mécanisme par le Conseil de sécurité, qui doit commencer dans les prochains mois. Une fois de plus, nous sommes heureux de pouvoir dialoguer en profondeur avec le Conseil de sécurité à propos des fonctions résiduelles et d'autres questions importantes, comme nous l'avons fait hier lors de la réunion du Groupe de travail informel.

À la demande du Conseil de sécurité, le BSCI est occupé à finaliser son évaluation des méthodes de travail du Mécanisme, qui s'inscrit dans le processus d'examen.

Dans son évaluation, le BSCI sera cette année tout particulièrement attentif à la coopération du Mécanisme avec les États Membres, et notamment à la manière dont nous répondons aux besoins des États Membres et contribuons aux processus de justice à l'échelle nationale. Le Mécanisme opérant sa transition vers une institution véritablement résiduelle, placer ce sujet au cœur de cette évaluation est particulièrement approprié.

Comme toujours, mon Bureau a, en toute transparence, donné au BSCI accès à ses documents et à son personnel, tout en apportant tout autre soutien et assistance demandés. Nous remercions le BSCI pour son retour d'information constructif et nous attendons son rapport et ses recommandations.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, ce mois marque le 75e anniversaire de l'adoption de la Convention sur le génocide. L'adoption de cette convention, motivée par les atrocités de l'Holocauste, a été un événement historique.

Les tribunaux ad hoc ont jugé avec succès les auteurs de crimes de génocide commis au Rwanda et en ex Yougoslavie, ce qui a permis de faire avancer la répression de ce crime.

---

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)



Nous avons prouvé au-delà de tout doute raisonnable ce qui s'est passé, y compris que les auteurs avaient agi avec l'intention de détruire des groupes protégés en tout ou en partie. Nous avons aussi largement développé la jurisprudence relative à ce crime, notamment en reconnaissant que les crimes commis contre les femmes et les filles, y compris le viol et le transfert forcé, peuvent faire partie intégrante des projets génocidaires.

Il n'y a pas de date de péremption pour l'obligation qu'a la communauté internationale de juger les auteurs de crimes de génocide. S'il est vrai que les procès internationaux concernant les crimes commis au Rwanda et en ex Yougoslavie sont aujourd'hui terminés, avec notre appui, les parquets nationaux poursuivent le travail dans leurs tribunaux.

Sachant que des milliers d'auteurs de crimes provenant du Rwanda et de l'ex Yougoslavie doivent toujours être jugés, chaque État Membre a la responsabilité et la possibilité de jouer un rôle en apportant son entière coopération et un appui concret.

Nous devons également reconnaître que la négation est le pis-aller de l'idéologie génocidaire. Elle vise à effacer à la fois les victimes et les crimes.

Dès lors, même si nous devons continuer de rechercher et de punir les auteurs des crimes, il nous incombe également de veiller à ce que la vérité soit défendue et promue.

C'est l'ultime responsabilité que fait peser sur nous la Convention sur le génocide, si nous entendons réellement prévenir et réprimer le « crime des crimes ».

Mon Bureau demeure reconnaissant pour l'appui que le Conseil de sécurité continue d'apporter dans tous nos efforts.

Je vous remercie de votre attention.

\*\*\*\*